



## Commission Milieux Aquatiques

**3 février 2025, 14h30**

**Lieu** : Communauté de communes du Pays des Achards

**Ordre du jour** :

- Bilan des actions réalisées en 2024 et Projets d'actions pour 2025
- Avancement de la Stratégie de lutte contre les EEE
- Point sur l'étude d'évaluation du CT Eau 2020-2025 et révision de la stratégie pour 2027-2032
- Points divers

**Annexe** : Diaporamas

**Présence** :

<b>Commission Milieux Aquatiques</b>		
<b>Animateurs de la commission</b>		
POULAIN Thomas	Syndicat Mixte Auzance Vertonne et Coordinateur volet MA du CT Eau	Présent
QUERVILLE Andréa	Animatrice du CTEAU	Présente
COTTIN Pascaline	Animatrice du SAGE	Présente
<b>Elus</b>		
PEROCHEAU Jean-François	Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent
RABILLE Jannick	Association des Maires de Vendée et Vendée Grand Littoral	Absent
HILLAIRET Marc	Association des Maires de Vendée	Présent
CHAILLOUX Michel	Association des Maires de Vendée	Absent
TESSIER Jean	Communauté de communes du Pays des Achards	Absent
GUAY Frédérique	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Absent
CROCHET Gaël	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Absent
CHOUQUET Patrick	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération	Absent
<b>Services GEMAPI</b>		
CHAIGNEAU Jean-François	Les Sables d'Olonne Agglomération, Service Cycle de l'eau	Présent
CORNUAUD Emilien	Les Sables d'Olonne Agglomération, Service Environnement	Présent
PERISSE Cécile	Syndicat Mixte Auzance Vertonne et Communauté de communes Vendée Grand Littoral	Présente
LEGER Corentin	Communauté de communes du Pays des Achards, Service GEMAPI	Présent
GRAVIER Théo	Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Service Environnement	Présent
MARTIN Grégoire	Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Service Environnement	Absent

GABORIT Paul	Syndicat Mixte des marais des Olonnes, Service Natura 2000 et Prévention des Inondations	Présent
JAROS Anne	Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, Service Environnement	Absente
<b>Partenaires</b>		
PERROCHEAU Franck	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Présent
SIMON Thomas	Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire (CRC PDL)	Présent
RABILLER Daniel	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Présent
THIBURCE Claude	Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes (APNO)	Présent
BOCHE François	Association pour la Protection de la Nature au pays des Olonnes (APNO)	Présent
AUGRIS Christian	Association « UFC Que Choisir Vendée »	Absent
HOLTHOF Julie	Conservatoire du Littoral	Présente
PERRIN Éric	Conservatoire du Littoral	Absent
GUIBERT Marc	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée	Absent
SERUSIER Justine	Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, chargée de missions	Présente
REMIGNON Daniel	Association Syndicale des Marais de la Gachère (ASMG)	Absent
MOSNERON DUPIN Fabrice	Association de défense des marais du Payré à Talmont-Saint-Hilaire	Présent
BOURON Dimitri	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Présent
<b>Etat et financeurs</b>		
DANIAULT Etienne	DDTM de la Vendée	Absent
GUILBAUD Simon-Pierre	DDTM de la Vendée	Présent
PINGRAY Anthony	Service eau au Conseil Départemental	Présent
RENARD Julien	Service eau au Conseil Départemental	Présent
LE POMMELET Eve	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Présente
BOUFFET Aurélie	Région des Pays de la Loire	Absente
PORTIER Frédéric	OFB Vendée	Absent

## 1. Bilan des actions réalisées en 2024 et Projets d'actions pour 2025

Chaque maître d'ouvrage a présenté les actions menées et à venir sur son territoire :

- Thomas POULAIN (SMAV) présente les chiffres relatifs à la mise en défens et à l'entretien de la ripisylve. Il rappelle que le chantier des Loges Maltières va être reconduit en 2025 pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Les dégâts occasionnés lors de l'hiver 2023/2024 ont provoqué des surcoûts pris en charge par les financeurs et le syndicat, M. PEROCHEAU (Président du SMAV) précise que le MOE et l'entreprise ont également pris leur responsabilité. Il en est de même pour les chantiers de la Brunetière et de la Guibretière démarrés en 2024, qui seront repris en 2025. Des travaux de restauration morphologique ont eu lieu sur la Vertonne à Grosbreuil et se poursuivront dans la continuité de ce dernier en 2025. Un projet de restauration morphologique du Brandeau sur sa partie amont, scindé en deux chantiers répartis sur 2 années (2025 et 2026), en co-maîtrise d'ouvrage avec LSOA, a été programmé à la suite de l'étude « Talweg du Brandeau » finalisée en 2024.
- Emilien CORNUAUD (LSOA) présente les actions mise en œuvre contre les EEE pour restaurer les marais. LSOA élabore également une stratégie de lutte contre les EEE à l'échelle de son territoire avec un appui du CEN, complémentaire à celle mise en place à l'échelle du territoire du SAGE. Jean-François CHAIGNEAU (LSOA) présente quant à lui le projet « Grand Parc » sur le

Tanchet, démarré en 2024 et arrêté pour cause de mauvaise météo, il sera repris en 2025. Le projet du Fenestreau, toujours sur le Tanchet est en attente des résultats des premières fouilles d'archéologie préventives. Si cette phase devait découler sur des fouilles archéologiques de plus grande ampleur, le projet serait abandonné.

- Paul GABORIT (SMMO) présente les travaux de curage et de consolidation de berges réalisés et à venir dans le marais des Olonnes. Il est à noter que le renforcement de la berge du Marais des Loirs (propriété du Conservatoire du Littoral) se fera avec du petit enrochement sur 465m linéaires.
- Julien RENARD (CD85) présente les travaux réalisés et à venir sur le Rosais à Talmont (affluent du Gué Chatenay) avec notamment le remplacement d'ouvrage départemental par un pont cadre et un de la restauration morphologique avec remise du cours d'eau dans son talweg. Il rappelle également que dans le cadre du Festival de la Transition Écologique organisé par VGL, le CD85 et le SMAV ont animé une sortie ouverte au grand public en partenariat avec le Groupe Associatif Estuaire.
- Justine SÉRUSIER (FDC85) présente le plan de gestion des Marais de Lieu de Dieu qui a été exécuté en 2024 et qui sera suivi en 2025 (renouvellement de ce dernier en 2027). Si aucune prestation hors plan de gestion n'a été réalisée en 2024, la FDC en prévoit pour 2025 (maj carto, analyse phosphate/nitrate...). La FDC a également acquis des nasses à poissons et réalise elle-même un suivi sur l'ichtyofaune (partie de la faune rassemblant les poissons).
- Corentin LEGER (CCPA) explique que les travaux réalisés en 2024 correspondent aux reprises des dégâts causés par les crues sur les 4 sites de restauration morphologique complétés par une intervention contre les EEE sur 2 plans d'eau publics et la pose d'une passerelle bovins dans le cadre de la mise en défens. Sont prévus pour 2025, plusieurs chantiers d'entretien de la ripisylve sur l'Auzance, la Ciboule et l'Écours. La CCPA a également fait l'acquisition de 3 parcelles le long de l'Auzance au titre de la GEMAPI.
- Cécile PERISSE (CCVGL) présente les travaux de curage et de consolidation de berges réalisés et à venir dans les marais du Payré. Une étude sur la restauration de la continuité écologique a été menée sur 4 ouvrages lui faisant obstacle. Le choix des scénarii n'a pas encore été fait par les maîtres d'ouvrage. Une étude sur la population d'anguilles dans les marais a été menée hors CT Eau, par l'association LOGRAMI en partenariat avec VGL et l'Association des marais du Payré, ce partenariat se poursuit en 2025. Hors CT Eau toujours, les éco-gardes ont suivi le chantier d'effacement du plan d'eau des Viviers de la Mine (ENS du CD85) et de restauration du cours d'eau associé.

## **2. Avancement de la stratégie de lutte contre les EEE**

Thomas POULAIN rappelle que cette stratégie a pour objectif d'encadrer la gestion des EEE à l'échelle du territoire du SAGE et qu'elle constitue un prérequis à l'obtention de subventions de la part du CD85.

Un Groupe Technique de Suivi composé des différents maîtres d'ouvrage publics, de Julien RENARD (CD 85) et de Dimitri BOURRON (FVPPMA) avec un appui technique du CEN Pays de la Loire, s'est réuni 3 fois en 2024 afin d'identifier les enjeux et des critères de priorisation, les risques, les objectifs et les pistes d'actions. Les fiches actions sont composées d'un organigramme décisionnel. Un exemple est présenté lors de la CoMA. Le Groupe Technique de Suivi doit se réunir le 21 février pour valider la stratégie avant le passage en CLE le 20 mars 2025.

Les représentants de l'APNO se questionne sur l'évolution récente de la réglementation concernant l'herbe de la pampa et le baccharis. Julien RENARD indique toute activité liée à l'herbe la pampa est

interdite. Pas de commercialisation ni d'intégration dans le milieu naturel, mais que rien n'oblige les propriétaires privés à les arracher. M. PEROCHEAU rajoute que les communes disposent d'un protocole pour intervenir sur des parcelles privées s'il y a un impact/danger sur l'environnement (procédure de 3 mois). Thomas POULAIN rappelle que la stratégie comprend un volet communication/sensibilisation, et qu'elle est axée sur la résilience des milieux plutôt qu'une gestion dite curative (arrachage). Dimitri BOURRON rajoute que l'éradication des EEE est très complexe et qu'il faut que l'on apprenne à vivre avec ses plantes à défaut de pouvoir s'en débarrasser.

Thomas POULAIN annonce également qu'un chantier participatif d'arrachage de jussie sera mis en place avec des classes de seconde du Lycée Nature début juin sur le site des Loges Maltières à Sainte-Flaive-des-Loups.

### **3. Point sur l'étude d'évaluation du CT Eau 2020-2025 et révision de la stratégie pour 2027-2032**

Pascaline COTTIN (SMAV) présente le calendrier prévisionnel de l'étude à venir. L'année 2025 sera plutôt axée sur le bilan évaluatif de la stratégie 2020-2025. Ce bilan devra amener le bureau d'études à faire des préconisations de révision de la stratégie pour la période 2027-2032. Il est attendu ensuite une validation des nouvelles orientations stratégiques avant le changement de mandat municipal en mars 2026 et a minima la localisation des nouveaux secteurs considérés comme prioritaires pour permettre au bureau d'études d'effectuer en mars 2026 une mission de prospection de terrain sur les cours d'eau visés.

Il est attendu une validation de la nouvelle stratégie et de son programme d'actions au plus tard en novembre 2026 pour validation des financeurs au plus tard début 2027.

Des échanges ont lieu concernant 2 points de l'étude :

- Le nombre et le format des entretiens collectifs pour l'analyse de la perception des acteurs : il en ressort un besoin de réunir des groupes thématiques en format restreint et de maintenir l'utilisation de l'outil questionnaire adressé individuellement aux parties prenantes,
- Les questions évaluatives sur lesquelles reposeront le bilan évaluatif établi par le bureau d'études. Ces questions devront permettre d'identifier les forces, faiblesses, atouts et menaces de la stratégie passée dans un objectif d'amélioration de la prochaine programmation.

Andréa QUERVILLE(SMAV) présente les couches SIG qui seront adressées à l'ensemble des maitres d'ouvrage pour collecter les linéaires et sites ayant fait l'objet de travaux. Elle rappelle que l'outil SYSMA ne permettra pas une bonne intégration des données en l'état et qu'il a donc été décidé de s'en passer pour le bilan. Un travail sera effectué afin d'améliorer l'outil pour la prochaine programmation. Ces projets QGIS seront adressés prochainement, après confrontation avec les indicateurs qui seront à fournir au solde des dossiers de subvention ALEB à partir de 2025 (données en cours de validation par l'AELB).

### **4. Points divers**

Ève LE POMMELET (AELB) intervient concernant l'enveloppe financière globale que souhaite mobiliser les différents maitres d'ouvrage pour l'année 2025. Elle précise que l'AELB, dans un contexte de restriction budgétaire, devra tout comme en 2024 prioriser son intervention sur l'année 2025. Elle ajoute également qu'en raison notamment du changement de programme d'intervention, il n'est pas possible de reporter les budgets du 11<sup>e</sup> sur le 12<sup>e</sup>.

Elle invite ainsi l'ensemble des maitres d'ouvrage à revoir au plus juste leur chiffrage pour 2025 afin de respecter à minima les enveloppes prévues au CT Eau et si possible de réduire la demande globale de subvention à 700 000 €. Elle précise que sans effort de la part des maitres d'ouvrage, il y a un risque important d'arbitrage du siège et que compte tenu du faible taux de réalisation de 2024 (37 % de l'enveloppe consommée), le territoire ne pourrait se voir attribuer qu'une enveloppe autour de 400 000 €.

Pascaline COTTIN reviendra rapidement auprès des acteurs concernés pour capitalisation des éléments et invite tous les acteurs à optimiser les dossiers de subvention 2023 et 2024 qui ne seraient pas consommés en intégralité pour éviter de présenter des demandes conséquentes en 2025. Le retour des acteurs est attendu pour le 10/02 au plus tard.

Le CD85 précise que ses projets plans d'eau (notamment substitution) ne pourront faire l'objet de subvention en l'absence de PTGE sur le territoire et des nouvelles modalités du 12<sup>e</sup> programme. Une alerte est faite concernant l'incidence de ces reports sur le projet LIFE dont le CD85 fait partie. Il est attendu de l'AELB un appui pour justifier du bilan auprès de l'UE.

Il est rappelé que l'AELB a changé d'outil pour les demandes de subvention (RIVAGE). Eve Le POMMELET précise qu'un bug existe pour les dossiers restauration morphologique et nécessite une manip particulière. Elle adressera un mode opératoire. Est rappelé également que pour les dossiers reportés de 2024, il est obligatoire de mettre la copie de la lettre d'autorisation de démarrage.